

# La parodie d'une demande de triomphe dans l'Amphitryon de Plaute

Léon Halkin

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Halkin Léon. La parodie d'une demande de triomphe dans l'Amphitryon de Plaute. In: L'antiquité classique, Tome 17, fasc. 1, 1948. *Miscellanea Philologica Historica et archaeologia in honorem Hvberti Van De Weerd*. pp. 297-304;

doi : <https://doi.org/10.3406/antiq.1948.2844>

[https://www.persee.fr/doc/antiq\\_0770-2817\\_1948\\_num\\_17\\_1\\_2844](https://www.persee.fr/doc/antiq_0770-2817_1948_num_17_1_2844)

---

Fichier pdf généré le 02/06/2022

# LA PARODIE D'UNE DEMANDE DE TRIOMPHE DANS L'AMPHITRYON DE PLAUTE

par Léon HALKIN

A l'époque républicaine, les généraux romains vainqueurs de l'ennemi pouvaient légitimement escompter divers honneurs dont les plus appréciés, qui étaient octroyés par le sénat, étaient les supplications gratulatoires et surtout le triomphe. Pour les obtenir, il fallait réunir un certain nombre de conditions dont voici les principales : exercer le commandement en chef (*imperium maius*) et posséder les auspices supérieurs (*auspicium maximum*) ; avoir vaincu dans une guerre engagée conformément aux règles du droit romain (*bellum iustum*) ; avoir remporté une victoire sanglante ayant causé la mort de plusieurs milliers d'ennemis ; avoir réduit un peuple étranger et non une faction politique ou une révolte d'esclaves ; enfin (mais cette condition n'était exigée que des aspirants au triomphe), il fallait que la campagne fût entièrement terminée et que les légions fussent ramenées dans leurs foyers (*deportatio exercitus*).

La cérémonie du triomphe présente certains caractères que l'on retrouve dans celle des supplications gratulatoires ; toutes deux ont un double but : remercier les dieux de la victoire accordée au peuple romain et honorer le chef militaire qui en a été l'instrument ; dans les deux cas, la formule du décret voté par le sénat comporte les mêmes expressions : *ut dis meritis honos haberetur ; quod bene ac feliciter rem publicam administravit*. D'ailleurs l'octroi des supplications crée un titre à l'obtention du triomphe : c'en est le gage, sans cependant y conférer un droit absolu.

Pour se prononcer en connaissance de cause, le sénat se fait remettre un rapport officiel rédigé par le général vainqueur. S'il ne s'agit que d'une première victoire, l'*imperator* dépêche à Rome un officier supérieur, parfois un simple *tabularius*, en qualité de *nun*

*lius uictoriae*, dont le message est orné de branches de laurier (*litterae laureatae*). Si la guerre est complètement terminée, un rapport d'ensemble sur la campagne est soumis à la haute assemblée par le général lui-même au moment où, de retour à la tête de ses troupes victorieuses, il campe au Champ de Mars dans l'attente du triomphe.

A l'époque où il composait ses comédies, Plaute avait eu souvent l'occasion d'être le témoin de l'accomplissement par le peuple entier des rites de la supplication d'action de grâces, voire même de la cérémonie éminemment spectaculaire du triomphe. La seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle et le premier quart du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère correspondent en effet à une période très active de la politique extérieure de Rome, notamment aux guerres qu'elle entreprend contre les Carthaginois, les Gaulois Cisalpins, les Illyriens, les Espagnols, les Syriens et les Étoliens. C'est pourquoi l'on rencontre fréquemment dans certaines de ses pièces des allusions à ces événements militaires et à leurs conséquences. En ce qui concerne l'Amphitryon, le long monologue qui ouvre le premier acte et où Sosie fait connaître au public les raisons de son retour précipité à la maison de son maître nous semble bien être une parodie des bulletins de victoire des généraux romains. C'est ce que prouvera une analyse sommaire de ce passage, où l'on constatera que l'auteur se sert parfois des termes et des expressions techniques que l'on retrouve dans les récits des historiens, spécialement dans ceux de Tite-Live, quand ils relatent avec quelque détail les demandes de supplications ou de triomphe.

Sosie commence par mettre en relief le fait sensationnel qu'il est chargé d'annoncer : les légions sont victorieuses et rentrent dans leur patrie après avoir éteint la plus grande des guerres et exterminé l'armée qui leur avait infligé de très lourdes pertes <sup>(1)</sup> :

*Victores uictis hostibus legiones reueniunt domum*

*Duello extincto maximo atque internecatis hostibus* (v. 188-189).

Ces succès, et principalement la prise d'assaut de la capitale ennemie, sont dus à la valeur et à la vaillance des soldats, mais surtout au commandement et aux auspices d'Amphitryon, puisque

(1) J'utilise dans mes citations l'excellente édition critique de Plaute, accompagnée d'une traduction élégante, qu'a publiée M. Alfred ERNOUT dans la *Collection G. Budé* (Paris, 1932), t. I<sup>er</sup>.

c'est lui qui a assuré aux vainqueurs du butin, du territoire et de la gloire et a consolidé le trône de Créon :

*Quod multa Thebano populo acerba obiecit funera,  
Id ui et uirtute militum uictum atque expugnatum oppidum est,  
Imperio atque auspicio eri mei Amphitruonis maxime :  
Praeda atque agro adoriaque adfecit popularis suos,  
Regique Thebano Creoni regnum stabiliuit suum (v. 190-194).*

Sosie expose ensuite qu'il a été chargé par Amphitryon, dès son arrivée au port, d'aller annoncer à sa femme Alcmène la brillante victoire qu'il a remportée en qualité de commandant en chef, dépositaire de l'*imperium* et des auspices (1) :

*Me a portu praemisit domum ut haec nuntiem uxori suae :  
Ut gesserit rempublicam ductu, imperio, auspicio suo (v. 195-196).*

Pour démontrer que la guerre méritait bien l'épithète de « juste », Sosie rappelle qu'Amphitryon, à peine débarqué, avait envoyé aux ennemis une ambassade chargée de leur demander pleine satisfaction pour leurs torts passés et de les menacer d'une lutte impitoyable s'ils refusaient d'accepter ses propositions d'accommodement (2) :

*Principio ut illo aduenimus, ubi primum terram tetigimus,  
Continuo Amphitruo delegit uiros primorum principes.  
Eos legat ; Telobois iubet sententiam ut dicant suam :  
Si sine ui et sine bello uelint rapta et raptores tradere,  
Si quae asportassent redderent, se exercitum extemplo domum  
Reducturum, abituros agro Argiuos, pacem atque otium  
Dare illis ; sin aliter sient animati neque dent quae petat,  
Sese igitur summa ui uirisque eorum oppidum oppugnassere  
(v. 203-210).*

Mais tous les torts sont du côté des ennemis : emportés par leur insolence et leur confiance en eux-mêmes, ils rejettent les offres

(1) Plus loin, au v. 654, Plaute met dans la bouche d'Amphitryon des paroles qui confirment le rôle décisif qu'il a joué dans la guerre :

*Edepol me uxori exoptatum credo aduenturum domum,  
Quae me amat, quam contra amo ; praesertim re gesta bene,  
Victis hostibus : quos nemo posse superari ratust,  
Eos auspicio meo atque ductu primo coetu uicimus.*

(2) Il s'agit là d'une procédure à laquelle, dans les déclarations de guerre des premiers temps de la République, les Fétiaux participaient régulièrement.

d'Amphitryon et le somment d'évacuer leur pays (v. 211-215). Les troupes sont rangées en bon ordre de part et d'autre ; après quoi, une convention est conclue pour obliger les vaincus à livrer aux vainqueurs leur ville, leur territoire, leurs autels, leurs foyers et leurs personnes (v. 216-226). Le récit de la bataille qui s'engage alors sous les murs de la ville insiste sur la violence inouïe de la lutte, le courage des combattants et la multitude des victimes. La victoire n'est vraiment acquise qu'à la faveur d'une manœuvre habile d'Amphitryon, qui ordonne une attaque foudroyante de sa cavalerie sur l'aile droite ; les rangs de l'ennemi sont rompus : écrasés, ils prennent la fuite et leur roi est égorgé par Amphitryon lui-même. Le lendemain enfin, les chefs de la ville viennent en suppliants effectuer leur reddition totale : ils se remettent corps et biens, avec leurs dieux, leur cité et leurs enfants, à la merci et à la discrétion du vainqueur ; pour prix de son insigne valeur, Amphitryon reçoit en don la coupe d'or du roi (v. 227-261) (1).

M. J. Marouzeau est, à ma connaissance du moins, le seul auteur qui se soit attaché à rechercher les modèles dont Plaute a pu s'inspirer dans cette curieuse narration d'événements militaires. Il propose de rapprocher le monologue de Sosie dans l'Amphitryon du texte bien connu de certains *elogia*, à savoir des plus anciennes *tabulae triumphales* où étaient rapportés en vers saturniens les exploits des généraux qui avaient obtenu les honneurs suprêmes et dont parlent les grammairiens latins ; d'après lui, il s'agirait donc d'un « pastiche épigraphique » (2). Le texte de deux de ces *tabulae*, qui étaient exposées dans des temples, est mentionné par Tite-Live (XL, 52 et XLI, 28) : la première, qui remonte à l'an 179, commémore la victoire navale de L. Aemilius Regillus sur Antiochus et débute ainsi : « Duello magno dirimendo, regibus subigendis, patrandae pacis causa ad pugnam exeunti L. Aemilio M. filio Regillo res cessit gloriose. Auspicio, imperio, felicitate ductuque eius... » ; la seconde, qui date de l'an 174, rapporte la conquête de la Sardaigne par Ti. Sempronius Gracchus : « Ti. Semproni Gracchi consulis imperio auspicioque legio exercitusque

(1) On retrouve ici un décalque de la formule de dédition, telle que la rapporte Tite-Live (I, 38, 2).

(2) Voyez le compte rendu de l'ouvrage d'A. STEIN, *Die Inschriften in der Literatur*, publié dans la *Revue des études latines*, 1932, p. 272. — Cf. J. MAROUZEAU et J. GAGÉ dans la même *Revue*, 1939, p. 34.

populi Romani Sardiniam subegit. In ea provincia hostium caesa aut capta supra octoginta milia. Re publica felicissime gesta atque liberatis sociis, vectigalibus restitutis, exercitum salvom atque incolumem plenissimum<sup>1</sup> praeda domum reportavit ; iterum triumphans in urbem Romam redit... ». Ces deux inscriptions sont aujourd'hui perdues, mais on a heureusement conservé celle qui est relative à la soumission de la Grèce et à la destruction de Corinthe par Mummius en l'an 146 : « L. Mummi L. f. cos. duct. auspicio imperioque eius Achaia capt., Corinto deleto Romam redieit triumphans. Ob hasce res bene gestas quod in bello voverat, hanc aedem et signu Herculis Victoris imperator dedicat » (CIL., I, 541. DESSAU, I, 20). Si ces textes épigraphiques sont postérieurs à la mort de Plaute, il a pu évidemment en lire de plus anciens, dont nous ignorons même l'existence. Mais ces derniers devaient être assez laconiques et se caractériser davantage encore par l'*imperatoria breuitas*, de sorte qu'il est peu probable qu'ils aient fourni à Plaute les exemples d'une narration aussi abondamment détaillée et aussi pathétique que celle qu'il plaça sur les lèvres de Sosie ; ce ne fut en somme pour lui qu'une source secondaire (1).

Comme nous l'avons indiqué plus haut, Plaute nous paraît avoir surtout puisé les éléments essentiels de ce passage de l'Amphitryon dans les rapports écrits que les généraux vainqueurs étaient tenus d'adresser au sénat pour en obtenir le vote des supplications ou du triomphe. Ces rapports étaient évidemment considérés comme des documents officiels, dont le sénat seul était autorisé à prendre connaissance ; mais on a la preuve que parfois, devant l'insistance de la foule qui désirait être informée au plus tôt des bonnes nouvelles apportées du théâtre de la guerre par les messagers du général vainqueur, le sénat permettait la lecture du bulletin de victoire du haut des rostres devant les Romains groupés en une *concio* (2).

(1) M. Marouzeau a eu le mérite d'attirer l'attention sur un passage d'une autre pièce de Plaute, le Persan (v. 752), où un esclave fanfaron se vante d'une victoire en termes analogues à ceux qu'emploie Sosie :

Hostibus uictis, ciuibus saluis, re placida, pacibus perfectis,  
 Duello extincto, re bene gesta, integro exercitu et praesidiis,  
 Quom bene nos, Jupiter, iuivisti, dique alii omneis caelipotentes.

Ea uobis grateis habeo atque ago quia probe sum ultus meum inimicum.

(2) Voyez notamment Tite-Live, XXX, 40, 2 (en l'an 202) ; XXXII, 31, 6 (en l'an 197) ; XXXIII, 24, 4 (en l'an 197), etc.

On sait aussi qu'il arrivait aux commandants d'armée, qui voulaient s'assurer une majorité favorable au sénat, d'adresser en même temps des rapports de caractère privé à leurs amis qui siégeaient dans la haute assemblée. A cet égard, l'exemple de Cicéron est particulièrement intéressant. Sur la fin de l'an 51, en sa qualité de gouverneur de Cilicie, il avait dû repousser une agression des brigands parthes du Mont Amanus, qui menaçaient de piller sa province. Il avait remporté une victoire décisive sur l'ennemi, ce qui lui avait valu le titre d'*imperator*, et s'était emparé de la ville de Pindenissum. Il s'empresse alors d'envoyer au sénat plusieurs *litterae laureatae*, dont les deux premières seules nous ont été conservées (*Famil.*, XV, 1 et 2) et dans lesquelles il s'attache à mettre en relief ses prétendus talents stratégiques et la modicité des ressources militaires placées à sa disposition. En même temps il écrit des lettres pressantes aux principaux membres du sénat, notamment à Caelius, à Caton, à C. Marcellus, à A. Claudius Pulcher et à Curion. Or, il suffit de parcourir ces missives pour constater le soin avec lequel Cicéron décrit les opérations auxquelles il a présidé, montre l'importance du butin qu'il a partagé entre ses soldats, parle des otages qu'il a pris et des sommes énormes qu'a procurées au Trésor la vente des biens ennemis qui sont tombés entre ses mains. Il affirme même à Caton que ses exploits en Cilicie dépassent en importance ceux de maints rivaux qui ont obtenu l'honneur du triomphe (*Famil.*, XV, 4, 14). C'est évidemment grâce à ces démarches multiples que Cicéron, en dépit de l'opposition de Caton et de deux autres sénateurs, finit par se faire accorder pour la seconde fois le vote de fêtes publiques d'action de grâces.

Au temps de Plaute, les mœurs politiques de l'ancienne Rome avaient déjà dégénéré et il n'est pas douteux que les généraux recouraient aussi alors aux manœuvres adroites qui devaient si bien réussir à Cicéron. Le public, du moins celui qui s'intéressait aux affaires de l'État et à ses relations extérieures, connaissait l'habitude qu'avaient prise les généraux de truffier leurs bulletins de victoire d'exploits innombrables et de soigner ainsi leur popularité, fût-ce aux dépens de la vérité historique. Plaute, étant donné la tendance satirique de son esprit, devait être tenté d'y faire allusion dans ses comédies et de s'en gausser lui-même tout en amusant ses contemporains. C'est ainsi sans doute qu'il a été amené

à parodier, dans le premier acte de l'Amphitryon, les demandes traditionnelles de triomphe ou de supplications.

Tout d'abord le *nuntius uictoriae*, au lieu d'être comme de coutume un officier de rang élevé, par exemple un *legatus*, qui avait contribué personnellement à la victoire, n'est ici qu'un vulgaire esclave du général en chef, et, qui pis est, un homme sans loyauté ni courage, qui avoue lui-même qu'au plus fort de la lutte, il était au plus fort de la fuite et qu'il ne pourra en parler que par ouï-dire (v. 197-200). En outre, le prétendu message de Sosie n'est pas couché par écrit ; l'esclave se demande comment il devra s'exprimer et, pour plus de sûreté, il se donne une répétition à lui-même (v. 201-203). Ce n'est d'ailleurs pas au sénat que son récit est destiné, mais uniquement à sa maîtresse, la femme d'Amphitryon ! De plus, l'impatience et le caprice de celui-ci l'obligent à quitter le vaisseau au cours de la nuit et à traverser Rome avant le point du jour ; en chemin il risque d'être arrêté par les agents de police, jeté en prison et condamné à la bastonnade (v. 155-159) : « Et voilà, conclut-il, pour mon retour de l'étranger, l'hospitalité que me donnerait la République ! » (v. 161).

Mais ce qui rend particulièrement risible la mission imposée à Sosie, ce sont les circonstances dans lesquelles elle s'accomplit. C'est pendant cette nuit unique, dont la durée a été prolongée à dessein, que Jupiter, en se faisant passer pour Amphitryon, a réussi à obtenir les faveurs de sa femme Alcmène et à la rendre mère d'un fils, qui deviendra célèbre sous le nom d'Hercule. La conclusion logique du récit de Sosie, c'est que le sénat, s'il en avait connaissance, s'empresserait d'octroyer le triomphe à son valeureux maître et l'autoriserait à monter au Capitole sur le quadrigé habituel pour y accomplir, en l'honneur de Jupiter, un solennel sacrifice d'action de grâces en retour de la victoire signalée qu'il a daigné accorder au peuple romain. Car les légions ne sont que les instruments dociles du maître tout puissant de l'Olympe et leurs succès ne sont que les *Gesta Iouis per Romanos*. Or, à ce moment même où Amphitryon se prépare à faire une rentrée triomphale chez lui, Jupiter est en train de lui infliger la pire des humiliations ; non seulement il le ridiculise aux yeux de tous les spectateurs, mais, si l'on me permet d'employer un mot expressif de Rostand, il le « ridicoculise » ! On voit immédiatement quelle source puissante de comique Plaute fait ainsi jaillir dès le début de la pièce. Observons qu'Amphitryon atteint, à la fin du cinquième acte, le



comble du grotesque quand on l'entend se féliciter d'avoir été évincé par Jupiter et se préparer à lui immoler de nombreuses victimes pour regagner sa bienveillance (v. 1124-1127).

La thèse que je défends dans les pages qui précèdent ne peut se concilier avec certaines conclusions de l'article que M. Henri Janne a fait paraître, voici quelques années, sous ce titre : *L'Amphitryon de Plaute et M. Fulvius Nobilior* (1). L'auteur y soutient que le récit de Sosie contient des allusions à la campagne victorieuse du consul M. Fulvius Nobilior contre le port d'Ambracie, centre important de la Ligue étolienne, qu'il fit capituler en l'an 189. L'Amphitryon, joué à la fin de l'an 186, serait une pièce d'actualité, commandée par le consul lui-même et qu'il aurait fait représenter au cours des fêtes triomphales qu'il se fit décerner par le sénat, malgré l'opposition de son ennemi personnel le tribun M. Aburius. Ce n'est là, à mon sens, qu'une simple hypothèse, contre laquelle on pourrait formuler diverses objections. Une seule suffira, me semble-t-il. Si l'identification de M. Fulvius Nobilior avec Amphitryon était fondée, ainsi que le prétend M. Henri Janne, il faudrait admettre que Plaute n'aurait eu qu'un but en écrivant la pièce : faire rire le public aux dépens du vainqueur des Étoliens ! Il est possible toutefois que le rapport présenté au sénat en l'an 187 par Fulvius pour obtenir l'honneur du triomphe ait paru à Plaute un excellent modèle à pasticher dans le monologue de Sosie ; on sait d'ailleurs que la discussion de ce rapport avait suscité dans la haute assemblée de retentissants débats, dont Tite-Live nous a laissé une intéressante relation (2).

(1) *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XII (1933), p. 515-531.

(2) TITE-LIVE, XXXIX, 4-5 ; cf. XXXVIII, 43-44. — Voyez aussi MÜNZER, art. Fulvius, dans la *Real-Enc.*, t. VII, col. 266, ainsi que G. DE SANCTIS, *Storia dei Romani*, t. IV, pp. 215 et 229.